



Droit de vote à 16 ans et renforcement de l'éducation à la citoyenneté

Postulat – 18 juin 2014

Texte déposé

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner l'opportunité d'un abaissement du droit de vote à 16 ans, accompagné d'un renforcement de l'éducation à la citoyenneté et d'une campagne de sensibilisation politique.

Développement

Le taux d'abstention des jeunes lors de dernières votations populaires a suscité de nombreuses réactions. Il semble évident que des mesures doivent être prises pour renforcer l'information politique auprès de la jeunesse. Des voix se sont également fait entendre, dans les plus hauts niveaux politiques suisses, en faveur de l'abaissement du droit de vote à 16 ans. Cela est tout à fait logique. Il suffit en effet d'observer l'exemple autrichien pour constater que cette réforme est un succès démocratique. Les premières études effectuées dans ce pays permettent de tirer les conclusions suivantes : la participation des jeunes de 16 ans est élevée (nettement supérieure au taux des 18-20 ans) ; l'effet de mobilisation lors de la première possibilité de vote est plus important qu'à 18 ou 20 ans (l'intégration scolaire étant plus forte et permettant mieux d'encourager l'exercice des droits civiques qu'à 18 ans) ; une première participation à 16 ans encourage à une participation plus importante sur le long terme.

La Suisse, comme modèle de démocratie, ne peut se satisfaire des taux d'abstention particulièrement élevés parmi ses jeunes. Un abaissement, à 16 ans, du droit de vote renforcerait fortement notre démocratie directe. Une telle mesure doit toutefois aller de pair avec un renforcement, en collaboration avec les cantons, de l'éducation à la citoyenneté à l'école et une forte sensibilisation auprès de la jeunesse.

En donnant le droit de vote à 16 ans, nous renforcerions le lien entre éducation civique et pratique citoyenne, en permettant une application plus rapide. Les jeunes ont d'ailleurs déjà, dès 16 ans, de nouveaux droits et devoirs. Ils ont alors terminé leur scolarité obligatoire et doivent choisir leur orientation professionnelle. Cet âge correspond également à la majorité religieuse et à la majorité sexuelle. Dès 16 ans, les jeunes deviennent également autonomes fiscalement. Il s'agit donc d'un âge où chaque jeune reçoit de nouvelles responsabilités importantes.

En résumé, le droit de vote à 16 ans est logique et renforce la démocratie.